Règlement du Cross-Duathlon des Abbesses

Article 1 :

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de TRIATHLON
Consultable en ligne sur le site de la FFTri, http://www.fftri.com/reglementation-sportive.

Article 2 :

L'épreuve est organisée le dimanche 7 Avril 2019 sur la commune de Remiremont par le club :

Triathlon Remiremont Olympique Club
100 rue de Franould
88200 Dommartin les remiremont
Tel : 06 87 53 91 30
Email : triathlon.remiremont@gmail.com
Site internet :
http://www.triathlon-remiremont.fr

Article 3 : Programme

- Les Distances :

CROSS DUATHLON	Trail	V T T	Trail
Jeune Avenir 1 (de 6 à 11 ans) :	400m	1 km	400m
Jeune Avenir 2 (de 12 à 15 ans)	800m	2 km	400m
Distance S (16 ans et +) :	4km	12 km	2 km

Le Cross Duathlon distance S est ouvert aux relais (1 coureur et 1 cycliste à VTT).
Les parcours Course à pied (Trail) et vélo (VTT) sont exclusivement sur chemin.

– Les Horaires :

CROSS DUATHLON	Avenir 1	Avenir 2	Distance S
Publics visés	6 à 11 ans	12 à 15 ans	A partir de 16 ans
Retrait des dossards	10h à 12h	10h à 12h30	10h à 13h30
Briefing	12h20	12h50	13h45
Départ	12h30	13h00	14h00
Remise des prix	16h00	16h15	16h30 15h30

Article 4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées :
– à 150 concurrents pour le Cross Duathlon 6
– à 50 pour chaque épreuve Jeunes.
Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site (https://inscriptions-teve.fr/crossduathlon-2019).
La date limite des inscriptions est fixée à 20h00 le vendredi 5 Avril 2019
Le montant de l'inscription est de :

CROSS DUATHLON	Distance S	JEUNE
Licenciés FF TRI Individuel	17€(*)	5€
Non licenciés Individuel	17€(*) + 2€ Pass compétiton	5€ + 2€ Pass compétition
Equipe en relais	22€ par équipe	NA

Pour les non-licenciés FFTRI, l'achat du PASS compétition (assurance) à 2€ est obligatoire.En cas de forfait de l'athlète (sur présentation d'un certificat médical avant le 06/04/19) le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de 5€ pour frais de dossier. Pas de remboursement pour les jeunes.

Article 5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :
– Pour les non licenciés FFTRI : un certificat médical d'aptitude à la pratique "du triathlon ou duathlon" ou "ses composantes" (Course à Pied et au Vélo) en compétition de moins d'un an (date de la course)+ pièce d'identité afin d'obtenir le Pass compétition (licence compétition) obligatoire.
– Pour les licenciés FFTRI : licence 2019

Article 6 : Avant et après la course

– Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement VTT + Casque, dans le parc à vélo dès son ouverture (13h30pour le distance S) jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à VTT.
– Le retrait du matériel du parc à vélo après la course se fera après l'arrivée du dernier et sur présentation du dossard

Article 7 : Durant la course

– Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied, derrière en vélo, non pliés, non découpés et non cachés. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum). Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.
– Le port du casque à coque dure est obligatoire dès que vous êtes en possession de votre vélo.
– Des signaleurs veilleront à votre sécurité aux principaux croisements ; néanmoins, le respect vigilant du Code de la Route s'impose sur tout le parcours, en particulier sur les portions asphaltées, où il convient de rouler à droite.
– Les vélos de cyclocross sont autorisés.
– Pour la course en relais : le passage du témoin doit se faire par le transfert de la puce de chronométrage.
– Afin de respecter la charte du développement durable merci de ne pas jeter de détritus (ex : emballage de barre énergétique) sur les parcours. Des poubelles seront à votre disposition sur le zone départ/arrivée.

Article 8 : Remise des prix

16h pour les ourses jeunes
16h30 pour le distance S
Seuls les coureurs présents pourront retirer leurs lots.

Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.
En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Article 10 : Droit à l'image

Par sa participation au CROSS Duathlon des Abbesses, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.

Article 11 : Modification de parcours

Le Triathlon Remiremont Olympique Club se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de météo, de sécurité, …

En cas de modification, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation, un éventuel remboursement partiel sera effectué sur décision du Triathlon Remiremont Olympique Club, déduction faite de 5€ minimum pour frais de dossier.